

Conditions Générales de Vente

Csmx Parts SRL

1. Préambule

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs :

· De la société **CSMX Parts SRL**, société à responsabilité limitée de droit belge, au capital de 10.000 €, dont le siège social est établi rue des Sandrinettes 2, 7033 Cuesmes, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0776.523.404 (ci-après dénommée « **la société** »),

· Et de toute personne physique ou morale procédant à un achat de produits ou services via le site internet www.csmxparts.be ou par tout autre canal de commande (ci-après dénommée « **le client** »).

1.2. Les présentes conditions générales, ainsi que les documents auxquels elles renvoient (ci-après les « **conditions** »), définissent les modalités et le cadre contractuel selon lesquels nous fournissons des produits et/ou services au client (ci-après « **le client** », « **vous** », « **votre** », « **vos** ») dans le cadre de toute commande passée auprès de notre société.

1.3. Il vous est expressément recommandé de lire attentivement les présentes conditions générales avant toute commande de produits ou services auprès de notre société.

1.4. En passant commande de l'un quelconque des produits ou services proposés, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve. Il vous appartient d'en conserver une copie à des fins de référence. Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à chaque contrat conclu entre les parties.

1.5. Les termes « **Partie** » ou « **Parties** » utilisés dans les présentes conditions générales désignent, selon le contexte, individuellement le client ou le vendeur, ou collectivement l'ensemble des deux.

1.6. Lorsque le client agit en qualité de consommateur au sens du Code de droit économique, les dispositions des présentes Conditions Générales s'appliquent sous réserve des règles impératives de protection du consommateur.

En cas de contradiction, les dispositions légales impératives prévalent, sans que cela n'affecte l'applicabilité des présentes Conditions Générales aux clients professionnels.

2. Application

- 2.1.** Lorsque le client agit en qualité de professionnel et dispose de ses propres conditions générales, seules les présentes conditions générales de vente sont applicables au contrat conclu entre les parties, à l'exclusion expresse de toutes autres conditions, sauf acceptation écrite et préalable de la Société.
- 2.2.** Aucune dérogation aux présentes conditions générales ne sera opposable au vendeur, sauf si elle a fait l'objet d'un accord exprès, préalable et écrit émanant de celui-ci.
- 2.3.** La société se réserve le droit de refuser toute commande, en tout ou en partie, pour motif légitime, notamment en cas d'indisponibilité, d'erreur manifeste, de suspicion de fraude ou de non-respect des présentes Conditions Générales. Ce droit s'exerce sans préjudice des droits impératifs reconnus au consommateur.
- 2.4.** Il vous incombe exclusivement de vérifier que les produits et/ou services commandés auprès de notre société correspondent à vos besoins et sont appropriés à l'usage que vous en envisagez, y compris en présence de produits et/ou services alternatifs ou similaires que nous pourrions proposer. Nous ne sommes tenus à aucune obligation de conseil ou de nature fiduciaire à votre égard quant à l'adéquation desdits produits et/ou services. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur ou d'inadéquation dans le choix ou la commande des produits et/ou services effectuée par vos soins.
- 2.5.** Toute commande de produits ou de services que vous nous adressez constitue une offre ferme et irrévocable d'achat desdits produits ou services, soumise aux présentes conditions générales. Le contrat de vente ou de prestation (ci-après le « contrat ») ne sera réputé conclu qu'à compter de l'expédition des produits ou du début effectif de la prestation.
- 2.6.** La nullité, l'invalidité, l'inapplicabilité ou l'illicéité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales n'affectera en aucune manière la validité, l'applicabilité ou la licéité des autres stipulations, lesquelles demeureront pleinement en vigueur et produiront leurs effets.
- 2.7.** Toute disposition des présentes Conditions Générales qui serait jugée inapplicable, nulle ou abusive à l'égard d'un client agissant en qualité de consommateur sera réputée non écrite à son égard uniquement, sans affecter la validité, l'opposabilité et l'applicabilité des présentes Conditions Générales à l'égard des clients professionnels.

3. Produits et Services

- 3.1.** Tous les documents, supports ou contenus mis à disposition par la société — notamment, sans que cette énumération soit limitative, les brochures, catalogues, fiches techniques, descriptions, illustrations, dessins, images, guides d'application, listes de prix, ainsi que tout autre élément de nature publicitaire ou promotionnelle — sont fournis à titre purement informatif et indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas constituer une représentation contractuelle ou une garantie quant aux caractéristiques des produits ou services décrits. Les visuels

figurant sur les sites web, plateformes de commerce électronique ou tout autre support n'ont qu'une valeur illustrative approximative.

3.2. Sans préjudice de la clause 3.1, la société exclut toute garantie quant à la correspondance exacte entre les couleurs, teintes, finitions ou apparences des produits tels qu'affichés sur ses supports de communication (y compris sites internet, catalogues, brochures, documents techniques ou commerciaux) et les produits effectivement livrés. Des écarts peuvent notamment résulter de la nature des matériaux, des procédés de fabrication, des conditions d'exposition ou de vieillissement, ou de tout autre facteur environnemental ou technique.

En cas de fourniture d'un produit de peinture mélangé sur mesure, le client reconnaît expressément qu'il lui incombe, sous sa seule responsabilité, de vérifier préalablement à toute application l'exactitude de la teinte, sa compatibilité avec le support concerné, et son adéquation à l'usage envisagé. Le Client s'engage à respecter strictement les instructions et recommandations du fabricant, tant en matière de préparation que d'application.

La société décline toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de non-conformité, de défaut d'adéquation ou de dommage résultant d'une mauvaise appréciation, d'une utilisation incorrecte ou d'un non-respect des consignes techniques par le Client. Aucun recours ne pourra être exercé à ce titre contre la Société.

3.3. Le présent contrat ne constitue en aucun cas une vente sur échantillon au sens du droit belge.

3.4. Tous les produits et services proposés par la société sont soumis à disponibilité. La société se réserve le droit de fournir, sans préavis, des produits ou services présentant une conception, une marque, un type ou une spécification différente, pour autant que cette modification : 1. n'altère pas substantiellement les performances ou la compatibilité des produits ou services ; ou 2. soit requise pour satisfaire à une obligation légale, réglementaire ou de sécurité. Dans l'hypothèse où le client refuserait expressément un produit de substitution, la société prendra en charge l'organisation et les frais de reprise, sous réserve que les produits soient retournés dans l'état prévu à la clause 10.

3.5. Le client s'engage à ne pas retirer, altérer, masquer, détériorer ou rendre illisible les marques, noms commerciaux, numéros de série ou tout autre élément d'identification apposés sur les produits, ni à permettre à un tiers de le faire.

3.6. Les produits et services proposés par la société sont exclusivement ceux figurant dans ses catalogues, brochures, documents commerciaux ou sur ses plateformes de vente en ligne, et ce, dans la limite des stocks disponibles au moment de la commande. La société ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité temporaire ou définitive d'un produit ou service, et se réserve le droit de modifier à tout moment l'assortiment proposé sans préavis.

4. PRIX

4.1. Tous les prix communiqués par la société pour les produits ou services sont indiqués hors frais de transport, lesquels sont facturés en sus selon les tarifs en vigueur au jour de la commande. Sauf stipulation contraire expresse, les prix sont fournis à titre indicatif au moment de l'établissement du devis, sous réserve d'erreur manifeste.

La société se réserve le droit de modifier les prix à tout moment avant l'expédition des produits ou l'exécution des services, notamment en cas de variation des coûts liés à la production, au transport, aux matières premières ou à toute autre charge externe. En conséquence, le prix applicable à toute commande est celui en vigueur au moment de l'expédition des produits ou de la réalisation des services, selon le cas. Le client accepte expressément cette règle de fixation du prix et renonce à toute contestation fondée sur une variation tarifaire intervenue entre le devis et la livraison.

Malgré les efforts de la société pour assurer l'exactitude des prix affichés ou estimés sur ses supports (Sites Web, e-commerce, catalogues, devis, systèmes internes), des erreurs ou modifications peuvent survenir. En cas d'erreur ou de révision affectant le prix d'une commande, la société en informera le client dans les meilleurs délais et lui communiquera le prix corrigé. La société ne saurait être tenue de fournir les produits ou services à un prix erroné ou inférieur, même si la commande a été confirmée ou si les produits ont été expédiés ou les services entamés.

Si le client ne peut être contacté, ou s'il confirme qu'il ne souhaite pas poursuivre l'achat au prix corrigé, chaque partie pourra annuler la commande avec effet immédiat. En cas de paiement déjà effectué, le client recevra un remboursement intégral du montant versé, conformément aux dispositions de la clause 10.

Pour les consommateurs, le prix applicable est celui confirmé au moment de la validation définitive de la commande, sauf erreur manifeste de prix.

4.2. Tous les prix communiqués par la Société s'entendent en euros (€), hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et hors toute autre taxe, droit ou charge applicable. Sauf stipulation expresse contraire émanant du Vendeur, l'ensemble des taxes, impôts, contributions ou prélèvements de quelque nature que ce soit, liés à la vente, à la livraison ou à l'utilisation des Produits ou Services, sont exclusivement à la charge du Client.

5. Modalités de Paiement – Défaut – Dépôt

5.1. Paiement intégral et sans compensation. Sauf stipulation contraire expresse, toutes les factures émises par la société doivent être réglées intégralement, sans retenue, déduction, compensation ou demande reconventionnelle, quel que soit le mode de paiement utilisé. Le règlement peut être effectué par virement bancaire, par carte de débit ou de crédit ou en espèces dans les limites légales applicables. Lorsque le montant dû atteint ou dépasse le plafond légal autorisé pour les paiements en espèces, le règlement devra être effectué exclusivement par un moyen non monétaire, même si le paiement partiel envisagé est inférieur à ce plafond.

5.2. Délais de paiement et dépôt. Sauf accord écrit contraire émanant d'un représentant dûment habilité de la société, le paiement intégral de chaque facture doit intervenir selon l'un des délais suivants, tels que précisés sur la facture ou convenus lors de la commande :

1. Paiement comptant : exigible immédiatement à la date de facturation ou de livraison ;
2. Paiement à 7 jours : exigible dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la date de facturation ;
3. Paiement à 14 jours : exigible dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de facturation ;
4. Paiement à 30 jours : exigible dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de facturation.

La Société se réserve le droit d'imposer l'un ou l'autre de ces délais en fonction du profil du client, du type de produits ou services commandés, ou de toute autre considération commerciale ou financière. Pour certains produits ou services, la Société peut également exiger le versement d'un acompte ou dépôt au moment de la Commande. Cette exigence sera communiquée au Client préalablement à l'acceptation de ladite Commande.

5.3. Défaut de paiement – Intérêts – Recouvrement. En cas de non-paiement à l'échéance, la société se réserve le droit de facturer des intérêts de retard au taux maximal autorisé par la législation applicable, calculés sur une base journalière à compter de la date d'exigibilité jusqu'au complet paiement, que ce soit avant ou après jugement. En outre, le client sera tenu d'indemniser la société pour l'ensemble des frais et dépenses engagés dans le cadre du recouvrement des sommes dues, y compris les frais de procédure, honoraires d'avocat et frais administratifs.

5.4. Suspension en cas d'impayé ou de doute sur la solvabilité. En cas de défaut de paiement ou si des éléments postérieurs à la confirmation de la Commande font naître des doutes sérieux quant à la solvabilité du client, la société pourra, sans préavis :

1. Déclarer immédiatement exigibles toutes les créances, même non échues, sauf si le client fournit une garantie jugée suffisante à la seule discrétion de la société ;
2. Exiger le paiement anticipé de toute fourniture ultérieure ;
3. Suspendre toute livraison ou prestation jusqu'au règlement complet des sommes dues et rétablissement d'une situation financière jugée satisfaisante.

6. Livraison – Délais – Emballage

6.1. Délais indicatifs – Absence d'obligation de résultat. Sauf stipulation expresse contraire, les délais de livraison communiqués par la société, quel qu'en soit le support (devis, confirmation de commande, correspondance), sont donnés

à titre purement indicatif. La livraison n'est jamais considérée comme essentielle au contrat, et la société ne saurait être tenue responsable d'un retard, quelle qu'en soit la cause, y compris lorsqu'il diffère d'une estimation préalablement communiquée. Pour les consommateurs, la société s'engage à livrer dans un délai raisonnable, conformément au Code de droit économique.

6.2. Modalités de livraison – Transfert de possession. Le client indique dans sa commande l'adresse et le mode de livraison souhaités.

1. Lorsque le client opte pour un enlèvement, la livraison est réputée effectuée dès mise à disposition des produits dans les locaux de la société.
2. En cas d'expédition, la livraison est réputée effectuée dès la remise des produits à l'expéditeur ou au transporteur désigné.

En cas d'impossibilité pour le client de réceptionner les produits à la date convenue, celui-ci doit en informer immédiatement la société par écrit. À défaut, la société pourra suspendre ou annuler la livraison et facturer les frais supplémentaires engagés.

Si le client ne réceptionne pas les produits ou ne fournit pas les instructions nécessaires (hors faute de la société), celle-ci pourra, à sa seule discrétion :

1. Stocker les produits aux frais et risques du client (y compris coûts de relivraison, d'assurance et de manutention) ;
2. Considérer la commande comme résiliée aux torts du client et disposer librement des produits, toute perte subie étant refacturée avec les frais afférents.

6.3. Sauf demande écrite spécifique du client acceptée expressément par la société, les produits sont emballés selon les normes internes de la société et adaptés au mode de transport utilisé. Tout emballage spécial ou personnalisé fera l'objet d'une facturation complémentaire, en sus du prix des produits et des frais d'expédition, conformément à la clause relative aux prix.

6.4. Vérification à réception – Acceptation. Le client doit, dès réception, procéder à toutes vérifications utiles et s'assurer notamment que :

1. Le nombre de colis correspond au document d'accompagnement ;
2. Les produits livrés sont conformes à la commande ;
3. L'emballage et les scellés sont intacts ;
4. Les produits sont matériellement conformes à leur description.

En cas d'anomalie, le client doit formuler des réserves précises sur le document de transport (par exemple : « colis manquant n°... », « emballage endommagé ») et en informer la société par écrit dans un délai de un (1) jour calendaire suivant la réception. Pour les consommateurs, ce délai est porté à un délai raisonnable conformément à la législation applicable.

À défaut, les produits seront réputés acceptés sans réserve, et aucune réclamation ultérieure ne sera recevable pour non-conformité apparente.

La signature du bon de livraison ou du document de transport vaut acceptation complète des produits, sauf défauts non apparents découverts ultérieurement dans le délai précité.

6.5. Non-livraison – Dommages – Indisponibilité. En cas de non-livraison avérée ou de produits endommagés avant la livraison effective, la responsabilité de la société sera strictement limitée, à son choix, à l'une des mesures suivantes :

1. Le remplacement des produits concernés dans un délai raisonnable ;
2. L'émission d'un avoir du montant payé ;
3. Le remboursement intégral du prix d'achat effectivement versé.

La mise en œuvre de ces mesures est subordonnée au respect par le client des dispositions applicables relatives aux retours, notamment la clause 9

Ces recours constituent les seuls et uniques moyens de réparation du client, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

Toute réclamation relative à une non-livraison, alors que la société ou son transporteur dispose d'une preuve de remise ou de signature, devra être formulée par écrit dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires suivant la date de livraison prévue.

Passé ce délai, aucune contestation ne sera recevable.

En cas d'indisponibilité totale ou partielle des produits commandés, la Société en informera le Client dans les meilleurs délais, lequel pourra adapter ou annuler sa commande en conséquence. La Société ne saurait être tenue responsable de cette indisponibilité.

6.6. Livraison et retours consommateurs :

- La société s'engage à livrer les produits commandés par les consommateurs dans des délais raisonnables et à corriger toute non-conformité.
- En cas de produit endommagé ou non conforme, le consommateur peut demander le remplacement ou le remboursement complet.
- Les frais directs de retour pour exercice du droit de rétractation sont à la charge du consommateur, sauf produit défectueux ou erreur de livraison.

7. Transfert des risques – Inexécution

7.1. Transfert de risques :

1. Pour un consommateur, les risques liés aux produits sont transférés au moment de leur réception effective par le consommateur.
2. Pour un client professionnel, les risques sont transférés dès la remise des produits à l'expéditeur ou transporteur désigné par le client.

À compter du transfert des risques, la société ne saurait être tenue responsable d'un dommage ou d'une perte survenant aux produits. Toute réclamation pour dommage survenu avant le transfert des risques devra être adressée par écrit à la société dans un délai de trois (3) jours calendaires suivant la délivrance.

7.2. En cas d'omission ou de refus par le client de prendre livraison des produits commandés, la société pourra, conformément à l'article 1184 du Code civil, solliciter soit l'exécution forcée du contrat, soit sa résolution aux torts du Client. Les sommes déjà versées pourront être conservées à titre de dédommagement forfaitaire, sans préjudice de tout autre recours.

8. Réserve de propriété – Financement – Nantissement – Insolvabilité

8.1. Réserve de propriété intégrale. Conformément à l'article X.204 du Code de droit économique, la société conserve la pleine et entière propriété des produits livrés jusqu'au paiement complet et effectif de toutes sommes dues par le client, en principal, intérêts, frais et accessoires.
Le transfert de propriété ne s'opère qu'après encaissement total par la Société des montants facturés.

Jusqu'à ce paiement intégral, le client n'acquiert aucun droit réel sur les produits et ceux-ci demeurent la propriété exclusive de la société.

En cas de non-paiement, la société se réserve le droit de revendiquer la restitution immédiate des produits, aux frais, risques et périls du client, sans préjudice de tout recours en dommages et intérêts ou d'une action judiciaire complémentaire.

Le client reconnaît expressément que la présente clause de réserve de propriété est valablement opposable à tout tiers, y compris en cas de faillite, réorganisation judiciaire ou saisie.

8.2. Financement tiers – Droit de facturation immédiate. Lorsque les produits sont acquis dans le cadre d'un accord de financement avec un bailleur de fonds tiers (le « Financement »), la propriété des produits demeure, dans la mesure permise par le droit belge, acquise à la société jusqu'à ce que :

1. Le client ait autorisé la libération du financement ; et
2. La société ait reçu le paiement intégral des produits.

Le transfert de propriété au bailleur de fonds n'interviendra qu'après encaissement complet par la société.

En cas de retard, de refus ou de suspension du financement, la société est autorisée, sans mise en demeure préalable et à sa seule discrétion, à :

1. Facturer immédiatement au client le montant total dû pour les produits concernés, exigible selon les modalités de paiement prévues à la clause 5 ;
2. Suspendre ou résilier toute livraison ou commande en cours ;
3. Retenir la possession des produits jusqu'à complet paiement, sans que le client puisse réclamer indemnité ou compensation.

La société conserve le droit d'engager toute action en paiement, y compris judiciaire, nonobstant l'absence de transfert de propriété au client ou au bailleur de fonds.

9. Retours et remboursements

9.1. Aucun retour de produits ne sera accepté sans l'accord préalable de la société. En cas de livraison incorrecte ou, à la seule discrétion de la société, le client pourra retourner les produits concernés dans **un délai maximum de neuf (9) jours calendaires** à compter de la date de livraison.

9.2. État et conformité des produits retournés. Tout produit retourné doit :

1. Être dans son état d'origine, complet, non utilisé et non endommagé ;
2. Être accompagné de son emballage d'origine intact, de toute documentation fournie, du formulaire de retour dûment complété et de la preuve d'achat correspondante ;
3. Ne présenter aucune trace d'utilisation (odeur, salissure, carburant, produits chimiques, abrasion, etc.) et, le cas échéant, ne pas avoir été ouvert ou retiré d'un emballage scellé.

Les Produits qui ne répondent pas à ces conditions seront refusés et pourront être réexpédiés au client à ses frais et risques.

9.3. Vérification – Remboursement – Échange. Après inspection par la société, le produit retourné pourra, à la seule discrétion de la société :

1. Être remboursé,
2. Ou échangé/remplacé, si cela est matériellement possible et économiquement raisonnable.

Le remboursement s'effectuera, selon le choix exclusif de la société, sous forme de note de crédit ou d'imputation sur une commande ultérieure. Aucun remboursement en numéraire n'est dû sauf stipulation expresse contraire. Les frais d'emballage et d'expédition demeurent à la charge du client en cas de retour pour convenance. La société se réserve le droit de retenir jusqu'à 10 % du prix du produit retourné à titre de frais administratifs et logistiques réels. Les frais administratifs et logistiques peuvent être retenus uniquement pour les clients professionnels. Aucune retenue ne sera appliquée aux consommateurs dans le cadre de l'exercice de leurs droits légaux.

9.4. Risques liés au transport retour. Les produits retournés voyagent aux risques et périls du client. La société décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage survenus pendant le transport de retour. Le client est tenu d'assurer les produits jusqu'à leur réception effective par la société.

9.5. Exclusions. Aucun droit de retour ne sera accordé pour :

1. Les produits personnalisés, modifiés ou fabriqués sur mesure ;
2. Les produits scellés ouverts après livraison (notamment électriques ou électroniques) ;
3. Les produits endommagés ou utilisés, quelle qu'en soit la nature.

Les retours effectués sans autorisation préalable ou hors délai seront automatiquement refusés.

9.6. Priorité des politiques spécifiques. En cas de mise en place d'une politique de retour spécifique ou d'une garantie commerciale étendue, les dispositions de ladite politique prévaudront sur la présente clause, dans la seule mesure où elles ont été formellement acceptées par écrit par la société.

9.7. Droit de rétractation pour les consommateurs. Conformément aux articles VI.47 et suivants du code de droit économique belge, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour se rétracter d'un achat sans

justification ni pénalité, à compter de la réception des produits. Le consommateur doit notifier sa décision par écrit (email ou courrier) et retourner les produits dans leur état et emballage d'origine, complets et non utilisés. Les frais directs de retour sont à la charge du consommateur, sauf stipulation contraire. La société remboursera tous les paiements reçus, y compris les frais de livraison standards, dans un délai maximum de 14 jours à compter de la réception du produit ou de la preuve d'envoi.

10. Garantie

10.1. Étendue et durée. Sous réserve des présentes conditions, les produits bénéficient, lorsqu'elle est applicable, de la garantie du fabricant ou du fournisseur, dont les conditions sont communiquées avec les produits ou sur demande écrite. À défaut de stipulation contraire, la société accorde une garantie contractuelle limitée d'une durée maximale de douze (12) mois à compter de la date de livraison (la « période de garantie »).

Cette garantie couvre exclusivement les vices de fabrication avérés rendant le produit impropre à son usage normal.

10.2. Conditions d'application. La garantie est subordonnée au strict respect des conditions suivantes :

1. Le client a respecté l'ensemble des obligations prévues aux présentes conditions générales et aux conditions spécifiques de garantie fournies avec le produit ;
2. Les produits ont été installés, utilisés et entretenus correctement, exclusivement par du personnel qualifié, conformément à leur destination, aux instructions techniques du fabricant et aux bonnes pratiques de l'industrie ;
3. Le client est en mesure de prouver l'achat du produit auprès de la société.

10.3. Exclusions de garantie. La garantie ne s'applique pas :

1. La garantie contractuelle limitée s'applique conformément aux présentes conditions. La garantie légale pour vices cachés peut être expressément limitée dans la mesure permise par la loi.
2. Pour les consommateurs, la société respecte la garantie légale de conformité prévue par le Code de droit économique et la garantie légale des vices cachés. Les produits défectueux ou non conformes peuvent être réparés, remplacés ou remboursés conformément à la législation applicable.
3. La garantie contractuelle complémentaire reste applicable uniquement dans les conditions précisées à la clause 10.1.

10.4. Procédure de réclamation. Toute réclamation au titre de la garantie doit être notifiée par écrit à la société dans les cinq (5) jours calendaires suivant la découverte du défaut allégué, au moyen du formulaire de réclamation de garantie disponible sur demande. Le produit concerné, accompagné de sa preuve d'achat, de tous les accessoires et documents d'origine, devra être retourné à la société à la charge et aux risques du client. Tout retour incomplet ou non conforme aux présentes sera refusé.

10.5. Évaluation et mesures correctives. À réception, la société procédera ou fera procéder à une évaluation technique du produit. Si un défaut couvert est confirmé, la société, à sa seule et entière discrétion, pourra :

1. Réparer le produit ;
2. Remplacer le produit par un modèle identique ou équivalent ;
3. Émettre un avoir ou un remboursement partiel correspondant au prix effectivement payé.

Ces mesures constituent le seul et unique recours du client et la seule responsabilité de la société au titre de la garantie. Aucun rapport technique ni justification de la décision n'est exigible.

10.6. Absence de défaut constaté. Si l'évaluation démontre qu'aucun défaut n'est imputable à la société ou au fabricant, le produit sera retourné au client, sans reconditionnement, à ses frais et risques. Dans ce cas, aucune réparation, substitution ou compensation ne sera due.

10.7. Tests supplémentaires. À la demande du client, la société peut faire effectuer des tests externes ou de laboratoires complémentaires. Tous les coûts y afférents (analyse, transport, assurance, etc.) sont intégralement à la charge du client.

10.8. Responsabilité limitée. Les limitations et exclusions de responsabilité prévues au présent article s'appliquent pleinement aux clients professionnels. Pour les consommateurs, elles s'appliquent uniquement dans la stricte mesure permise par les dispositions impératives du droit belge. Sous réserve de la clause relative à la limitation de responsabilité, toute autre garantie, condition ou obligation implicite, légale ou contractuelle est, dans la mesure permise par le droit belge, exclue.

1. Pour les clients professionnels, la société exclut sa responsabilité pour les pertes indirectes, pertes d'exploitation, perte de profit ou tout dommage consécutif.
2. Pour les consommateurs, la société ne peut exclure sa responsabilité pour les dommages corporels ou pour les pertes directes causées par une négligence grave ou dolosive. Pour tout autre dommage, la responsabilité est limitée au montant payé pour le produit ou service concerné.

11. Catalogue et Données CSMX Parts

11.1. Suspension et modification. CSMX Parts se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de suspendre, modifier, retirer ou mettre à jour tout ou partie de son catalogue, de ses supports promotionnels, fiches produits ou données techniques, sans que cela n'ouvre droit à indemnité pour le client.

11.2. Droits de propriété intellectuelle. Tous les contenus, marques, logos, dénominations commerciales, textes, images, données techniques et éléments graphiques figurant dans le catalogue CSMX Parts ou sur tout autre support (papier, numérique ou en ligne) demeurent la propriété exclusive de leurs

titulaires respectifs ou de CSMX Parts. Toute reproduction, diffusion, extraction ou réutilisation, totale ou partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de CSMX Parts. Toute violation pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat et l'engagement de poursuites civiles et pénales.

11.3. Informations techniques et visuelles. Les visuels, schémas, descriptions et caractéristiques techniques figurant dans le catalogue CSMX Parts ou communiqués par ses fournisseurs le sont à titre purement informatif et non contractuel. CSMX Parts ne saurait être tenue responsable d'éventuelles divergences ou erreurs matérielles, ni des conséquences de toute confiance accordée à ces informations. Les spécifications techniques sont celles communiquées par les fabricants et peuvent être modifiées sans préavis.

11.4. Données CSMX Parts (API, catalogues et systèmes associés). L'accès à toute interface de programmation (API), base de données, système de catalogage ou autre information technique appartenant à CSMX Parts (ci-après les « Données CSMX Parts ») est strictement limité à l'usage interne du client et uniquement pour les besoins de commande, de commercialisation ou d'intégration des produits vendus par CSMX Parts.

11.5. Interdictions. Le client s'interdit expressément, sauf accord écrit préalable de CSMX Parts :

1. D'utiliser les données CSMX Parts pour des fins autres que celles prévues au contrat ;
2. De revendre, céder, transférer, divulguer, publier ou mettre à disposition les données CSMX Parts à tout tiers, directement ou indirectement ;
3. De copier, extraire, manipuler, modifier, désassembler, détourner ou altérer tout ou partie des données CSMX Parts ;
4. D'en faire un usage concurrent, notamment pour le développement ou la promotion de produits ou services similaires ou concurrents.

11.6. Sanctions et responsabilité. Toute violation de la présente clause sera réputée constituer une faute grave et une violation substantielle du contrat, autorisant CSMX Parts, sans préavis, à :

1. Résilier immédiatement le contrat,
2. Supprimer l'accès aux données CSMX Parts, et
3. Réclamer l'indemnisation intégrale de tout dommage direct, indirect ou consécutif subi.

Cette clause s'applique nonobstant toute autre stipulation du contrat et sans préjudice de tout autre droit, recours ou action judiciaire que CSMX Parts pourrait exercer.

12. Droits de propriété intellectuelle

12.1. Propriété et non-garantie. Le client reconnaît que CSMX Parts n'est pas le fabricant des produits et ne peut, en conséquence, garantir que ceux-ci ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Dans la mesure du possible, CSMX Parts s'engage à transmettre au Client, sur demande écrite, les

garanties, licences ou autorisations que lui accordent ses fournisseurs ou fabricants, sans assumer d'obligation propre de conformité à cet égard. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à la charge de CSMX Parts en cas de réclamation d'un tiers fondée sur une prétendue contrefaçon liée aux Produits.

12.2. Licence d'utilisation restreinte. Lorsque l'utilisation des produits, services ou données CSMX Parts implique des droits de propriété intellectuelle appartenant à CSMX Parts ou à ses concédants, le client bénéficie d'une licence limitée, non exclusive, non transférable et révoquant, strictement destinée à l'usage interne du client et uniquement aux fins prévues par le contrat. Le client s'interdit de :

1. Copier, reproduire, adapter, modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées à partir des produits, services ou données CSMX Parts ;
2. Céder, transférer, louer, prêter, concéder ou distribuer tout ou partie de ces droits à des tiers ;
3. Entreprendre toute action susceptible de porter atteinte à la validité, la réputation ou la valeur des droits détenus par CSMX Parts ou ses concédants.

12.3. Documentation et supports. Toute documentation, notice, manuel technique, schéma, fichier ou base de données fournie par CSMX Parts demeure la propriété exclusive de cette dernière ou de ses titulaires de droits. Le client ne peut les utiliser qu'aux seules fins d'exploitation légitime des produits concernés. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, même partielle, est strictement interdite sans accord écrit préalable. CSMX Parts pourra en exiger la restitution immédiate sur simple demande.

12.4. Usage des marques et signes distinctifs. La marque « CSMX Parts », ainsi que son logo et ses éléments visuels associés, sont des marques déposées appartenant exclusivement à CSMX Parts SRL, enregistrées auprès de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle. Les noms, marques, logos, appellations commerciales et éléments visuels de CSMX Parts ne peuvent être utilisés par le client qu'avec autorisation expresse et écrite, et exclusivement dans le cadre convenu. Le client s'interdit tout usage susceptible de :

1. Nuire à la réputation, l'image, la clientèle ou la notoriété de CSMX Parts ;
2. Créer une confusion dans l'esprit du public ;
3. Détourner ou imiter les signes distinctifs de CSMX Parts.

En cas de violation, CSMX Parts pourra exiger la cessation immédiate de l'usage, la destruction ou restitution des produits ou supports concernés, sans préjudice de tout droit à dommages-intérêts.

12.5. Réclamations de tiers. Si un tiers revendique que tout produit, service ou élément fourni par CSMX Parts enfreint ses droits de propriété intellectuelle, CSMX Parts pourra, à sa seule discrétion :

1. Retirer ou remplacer le produit concerné par un produit équivalent exempt de la marque ou du signe litigieux ;
2. Rembourser le prix payé, sous réserve de restitution du produit par le client.

Ces mesures constituent les seuls recours du client, à l'exclusion de toute autre indemnité ou responsabilité de CSMX Parts.

12.6. Indemnisation par le client. Le client garantit intégralement CSMX Parts contre toute réclamation, perte, coût, dommage, dépense (y compris honoraires d'avocats et frais de justice) résultant :

1. D'une modification, transformation ou utilisation des produits, données ou droits de propriété intellectuelle autrement que conformément au contrat ou aux instructions écrites de CSMX Parts ou du fabricant ;
2. D'une exploitation non autorisée des marques ou contenus protégés ;
3. De la revente, exportation ou diffusion des produits en dehors du territoire autorisé par CSMX Parts.

Cette garantie couvre tant les dommages directs que toute perte consécutive résultant d'un tel manquement.

13. Protection des données personnelles

13.1. Conformité légale. Chaque partie s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, y compris le règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la législation belge en vigueur.

13.2. Confidentialité et autorisation. Chaque partie s'engage à garder strictement confidentielles toutes les données personnelles reçues de l'autre partie. Le client garantit disposer de tous les droits et consentements nécessaires pour transmettre ces données à CSMX Parts.

13.3. Limitation de l'usage et protection. Les données personnelles ne peuvent être utilisées que :

1. Pour les finalités pour lesquelles elles ont été fournies, ou pour des finalités autorisées par la loi ;
2. Avec des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer leur confidentialité et sécurité.

Toute divulgation aux employés, agents ou sous-traitants ne peut se faire que sur la base du « besoin de savoir », et ces personnes doivent être liées par des obligations de confidentialité équivalentes.

13.4. Responsabilité et détermination des finalités. Chaque partie agit en qualité de responsable du traitement pour les données qu'elle reçoit, déterminant les finalités et les moyens de traitement. Les parties ne sont pas considérées comme sous-traitants l'une de l'autre, sauf situation exceptionnelle nécessitant un accord écrit spécifique.

13.5. Notification et conformité en cas de traitement indirect. Si une partie constate qu'elle traite des données de l'autre partie en qualité de sous-traitant, elle devra :

1. En informer immédiatement l'autre partie par écrit ;

2. Mettre en place les mesures nécessaires pour se conformer aux obligations légales et, si nécessaire, conclure un accord de sous-traitance conforme au RGPD.

13.6. Durée de la clause. Les obligations de confidentialité et de protection des données prévues par la présente clause survivent pendant trois (3) ans après la résiliation du Contrat.

14. Taxes et obligations fiscales

14.1. Responsabilité fiscale. Le client est seul responsable et supporte le paiement de toutes taxes, impôts ou contributions applicables en lien avec le contrat (TVA, droits de douane, impôts locaux ou autres). Si le client bénéficie d'une exonération ou d'une réduction fiscale, il devra fournir à CSMX Parts un certificat ou document officiel valide avant la transaction. Le client s'engage également à :

1. Se conformer à toutes les lois fiscales applicables ;
2. Ne prendre aucune mesure pouvant placer CSMX Parts en situation de non-conformité fiscale.

14.2. Indemnisation. Le client indemnisera intégralement CSMX Parts pour toute réclamation, responsabilité, dommage, coût ou dépense résultant de sa non-conformité aux obligations fiscales prévues dans la clause 14.1, y compris les pénalités et intérêts éventuels.

15. Loi applicable, compétence et notifications

15.1. Loi applicable et compétence. Le contrat est régi exclusivement par le droit belge. Les parties conviennent de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique) pour tout litige relatif au présent Contrat.

15.2. Notifications. Tout avis ou communication dans le cadre du contrat doit être écrit et peut être transmis :

1. Remis en main propre au siège ou lieu principal d'activité de la partie destinataire, avec signature d'un reçu ;
2. Envoyé par courrier recommandé ou service de livraison, réputé reçu le deuxième jour ouvrable suivant l'envoi ou selon l'heure indiquée par le service de livraison ;
3. Envoyé par e-mail à l'adresse spécifiée par la partie destinataire, réputé reçu à la réception de l'accusé de réception ou 24 heures après envoi si aucun avis d'échec n'est reçu.

Tout autre moyen de notification peut être utilisé uniquement si la partie destinataire l'a expressément accepté par écrit.

16. Dispositions générales

- 16.1.** Intégralité du contrat. Les présentes conditions, la commande et tout accord écrit additionnel (y compris tout accord de confidentialité ou de traitement des données) constituent l'intégralité du contrat entre les parties et remplacent toute entente ou accord antérieur, écrit ou oral, relatif à son objet.
- 16.2.** Cumul des droits et renonciation. L'exercice par l'une des parties de tout droit ou recours prévu au contrat n'exclut pas l'exercice de tout autre droit ou recours disponible en vertu du contrat ou de la loi. Toute renonciation à une violation ou manquement de l'autre partie ne sera valide que si elle est faite par écrit et signée par un représentant autorisé et ne constitue pas une renonciation à toute violation ultérieure.
- 16.3.** Divisibilité. Si une disposition du contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable par une autorité compétente, cette disposition sera considérée comme séparable et le reste du contrat restera pleinement applicable et contraignant.
- 16.4.** Indépendance des parties. Les parties sont des entrepreneurs indépendants. Rien dans le contrat ne crée un mandat, une relation d'agence, un partenariat ou une coentreprise, et aucune partie n'a le droit d'agir au nom ou pour le compte de l'autre partie sans autorisation écrite.
- 16.5.** Cession et sous-traitance. Le client ne peut céder, transférer, mettre en fiducie ou sous-traiter tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du contrat sans notre consentement écrit préalable.
- 16.6.** Absence de tiers bénéficiaires. Aucune disposition du contrat ne crée de droits exécutoires pour des tiers non signataires.